

SEANCE DU 21 JUILLET 2020

L'an **DEUX MILLE VINGT**

VINGT-ET-UN JUILLET à 20 H 30

Le Conseil municipal de la commune de MONTSEVEROUX

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Mme OGIER Karelle, Maire.

Date de convocation : 16/07/2020.

Présents : Mme Karelle OGIER, MM. Bernard GLABACH, Pierre PIVOTSKY, Mme Marlène PINTO, MMES Dominique LECERF, Nathalie FERNANDES, MM. Alain ALLEC, Mikaël LABRUYERE, Thierry BAGUET, Julien RIAS, Raymond VARNIER, Jean-Alain BERNARD-GUILLEMET, Christian FOURNIER (arrivé à 20h45),

Excusés : M. Gilbert CHAMPION (pouvoir à Mme Karelle OGIER), M. Bernard CLECHET (pouvoir à M. Bernard GLABACH).

Absent :

Mme Nathalie FERNANDES a été nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Pouvoir de vote : 2

Votants : 15

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Demande de remboursement d'acompte location de salle
- Affectation des résultats 2019
- Vote du budget primitif 2020
- Attribution des subventions aux associations
- Questions diverses

Mme le Maire indique qu'elle souhaite évoquer les points suivants en questions diverses :

- Programme isolation des bâtiments communaux piloté par le Département,
- Création d'un groupe de travail pour les locations de salles
- Information mariage

Puis, Mme le Maire demande aux conseillers si l'un d'eux souhaite aborder d'autres points en questions diverses.

- M. Pierre PIVOTSKY : jumelage avec la Bosnie
- Mme Dominique LECERF : organisation concert 24 juillet 2020

Lecture du registre des délibérations de la séance précédente pour approbation.

Mme Dominique LECERF indique que la culture est mentionnée dans deux commissions « culture et patrimoine-jumelage » et « sport, culture et loisirs ». Il est décidé de supprimer la culture de la commission « sport et loisirs ».

Mme Dominique LECERF indique que le nom du projet n'est pas « Art et Champ » mais « Cultures Plein Champ » et que la visite du 6 septembre sur le site de l'ENS la Sanne est prévue dans le cadre du festival « Paysage › Paysages ».

Ces modifications sont effectuées.

Le dernier compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATION N° 2020-32

Objet : Demande de remboursement d'acompte versé pour la location des salles suite Covid 19

Madame le Maire informe les conseillers que suite à l'épidémie de Covid 19 et à l'annulation du festival « Castle Place Festival », les organisateurs ont demandé le remboursement de l'acompte versé, à savoir la somme de 400 €.

Mme le Maire indique que les contrats de location prévoient le remboursement de ces acomptes en cas de force majeure justifiée, ce qui en l'espèce est le cas.

Elle demande donc au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette demande de remboursement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) de rembourser l'acompte ci-dessus.

DELIBERATION N° 2020-33**Objet : Affectation du résultat de fonctionnement 2019**

Le conseil municipal, après avoir pris acte du compte administratif de l'exercice 2019 dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Résultat comptable de l'exercice 2019 (excédent)	110 627,77 €
Résultat de clôture de la section de fonctionnement (excédent)	110 627,77 €

Section d'investissement

Résultat comptable de l'exercice 2019 (excédent)	138 611,74 €
Reprise du déficit 2018	- 341 044,46 €
Résultat de clôture de la section d'investissement (déficit)	- 202.432,72 €

Solde des restes à réaliser reportés dépenses/recettes :	171.432,44 €
Besoin de financement :	31 000,28 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

Décide d'affecter au budget pour 2020, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 de la façon suivante :

- à la section d'investissement en votant au compte 1068
« excédents de fonctionnement capitalisés », la somme de 110 627,77 €

DELIBERATION N° 2020-34**Objet : Vote du budget primitif 2020**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2020 arrêté lors de la réunion de la commission des finances comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	513 215,69 €	513 215,69 €
Section d'investissement	1 266 684,16 €	1 266 684,16 €
TOTAL	1 779 899 ,85 €	1 779 899 ,85 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis de la commission des finances,
Vu le projet de budget primitif 2020,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	513 215,69 €	513 215,69 €
Section d'investissement	1 266 684,16 €	1 266 684,16 €
TOTAL	1 779 899,85 €	1 779 899,85 €

DELIBERATION N° 2020-35

Objet : Attribution des subventions aux associations

Mme le Maire rappelle qu'une somme de 1.500 € a été inscrite au compte 6574 en vue de l'attribution de subventions aux associations communales ou intercommunales. Elle demande aux membres du Conseil si ils ont été sollicités par des associations.

M. Bernard GLABACH expose qu'il a assisté à l'assemblée générale du Football Club de la Varèze qui accueille les enfants de Montseveroux et que suite à la crise sanitaire les ayant empêché d'organiser des manifestations et aux travaux qu'ils ont financés, leur situation financière n'est pas très bonne. Les dirigeants du club ont interpellé les communes à ce sujet. Il expose qu'en contrepartie de cette subvention le FC Varèze aiderait la commune à faire vivre le city-stade de Montseveroux en organisant certains événements.

M. Pierre PIVOTSKY répond qu'il faut faire très attention au fait que la subvention ne devienne pas une recette « normale » de fonctionnement pour l'association.

Il est également rappelé que compte-tenu de la crise sanitaire aucune association n'a pu organiser de manifestations mais que la commune ne peut pas subventionner toutes les associations, d'autant plus qu'aucune n'est venue solliciter la mairie pour l'instant.

Mme le Maire demande aux conseillers de bien vouloir prendre position à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (15 voix pour, 0 contre et 0 abstention) :

Décide de ne pas attribuer le montant prévu de 1 500 € pour l'instant et d'attendre la reprise de septembre pour voir si certaines associations ont vraiment des difficultés pour passer le cap lié à la crise sanitaire.

Questions diverses :

* M. Pierre PIVOTSKY : dans le cadre du rapprochement avec Srebenik située en Bosnie, M. Dedic ESAD, qui sera notre correspondant sur place, souhaiterait que la commune prenne une décision officielle sur la volonté de jumelage afin qu'un courrier puisse être envoyé et que le projet de jumelage puisse avancer. Il faudrait pouvoir organiser une rencontre avant la fin de l'année. Il faudra que le Conseil se positionne officiellement par une délibération lors du prochain Conseil Municipal. Sur ce projet il faut que plusieurs commissions travaillent ensemble : la commission culture et patrimoine, jumelage ; la commission communication et la commission fêtes et cérémonie.

* Mme Dominique LECERF : concernant le concert de Sacs à Sax du 24 juillet, les musiciens vont arriver vers 19h15. Il conviendrait de leur mettre à disposition une salle pour qu'ils puissent poser leurs affaires et répéter. Il faudrait également prévoir une petite collation. Mme Nathalie FERNANDES se charge de la collation.

* Mme Karelle OGIER informe les membres du Conseil Municipal que le devis relatif à la réfection de la palissade de l'école a été accepté et que les travaux devraient être finis début septembre.

Mme le Maire indique que compte-tenu du nombre d'associations et du contexte sanitaire la location des salles devient problématique. Compte-tenu du contexte sanitaire, certaines associations ont demandé plusieurs salles ; une autre association a demandé une salle tous les soirs de la semaine. Il conviendrait donc de créer un groupe de travail afin de redéfinir les conditions de locations, notamment aux associations.

Se proposent pour constituer le groupe de travail : Mme Marlène PINTO, M. Bernard CLECHET, M. Raymond VARNIER, Mme Dominique LECERF, M. Gilbert CHAMPION, Mme Nathalie FERNANDES, Mme Marie-Hélène CHATAIN-THIERRY.

Mme le Maire indique que le Département de l'Isère a lancé une opération « isolation des combles perdues » pour les bâtiments communaux. Dans le cadre de cette opération, le Département a signé une charte d'engagement avec CertiNergy. La commune ayant fait part de son intérêt pour cette opération, la société CertiNergy a contacté la mairie. Afin d'avancer sur ce projet, il conviendrait de signer une convention avec cette société afin de leur permettre d'effectuer les visites techniques des bâtiments communaux. Puis la commune recevra un rapport technique (coût, potentiel CEE) qui lui permettra de prendre sa décision sur l'opportunité d'effectuer les travaux ou non. Le Conseil Municipal donne son accord.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h33.